



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des examens et concours

Orléans, le 15 février 2022

Dossier suivi par
Marie-Paule FOISSY
Inspectrice de l'éducation-nationale- Sciences
Biologiques et Sciences Sociales appliquées.

Madame la Rectrice,
Chancelière des universités

à

Division des Examens et Concours

Catherine AWUSSI
Elodie PRIEUR
Tel : 02 38 79 46 26

Mesdames et Messieurs Les Recteurs
d'Académie
Monsieur le Directeur du SIEC
Mesdames et Messieurs les Chefs de
Divisions des examens et concours
Mesdames et Messieurs les Chefs de
Centres

Maëva CHAPUT
Gestionnaire organisation
ce.decorga@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Etienne
45043 Orléans Cedex 1

Objet : CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie - Session 2022

REFERENCES :

- Articles D.337-1 à D.337-25 du code de l'éducation relatifs au certificat d'aptitude professionnelle.
- Arrêté du 25 juin 2018 portant création de la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.

La responsabilité de l'élaboration et la mise en place des sujets au plan national du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie de la session 2022 est confiée au Rectorat de l'Académie d'ORLÉANS-TOURS.

Dans ce cadre, je vous adresse la circulaire d'organisation et d'évaluation de cette spécialité, qui doit être diffusée aux centres d'examen concernés dans votre académie.

En cas de difficulté pendant le déroulement des épreuves, vos services pourront prendre contact avec le bureau des sujets de l'académie d'ORLÉANS-TOURS.

Elodie PRIEUR : 02 38 79 38 93
Rozenn BAINIER : 02 38 79 38 91
Courriel : ce.dec41@ac-orleans-tours.fr

I – CALENDRIER DES ÉPREUVES

Les épreuves se dérouleront conformément au calendrier joint en **annexe 1**.

II – CENTRES D'EXAMEN

Chaque académie désigne les centres d'examens.



III – 1 TRANSMISSION DES SUJETS

Les banques de sujets des épreuves professionnelles seront expédiées aux Rectorats de manière dématérialisée via SEFIA.

Chaque IEN SBSSA (Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées) en charge de l'examen établira le défilement des sujets par jour.

La reprographie et la ventilation des sujets dans les centres d'examen est de la responsabilité de chaque académie.

Certains fichiers nécessiteront, dans le cadre de la mise en œuvre des épreuves pratiques, une transmission numérique aux centres d'examen.

III – 2 TRANSMISSION DES CONSIGNES AUX CANDIDATS ET AUX CENTRES

La présente circulaire prend en compte les consignes afférentes à la situation sanitaire liée à la COVID 19. Les académies préciseront l'évolution de ces consignes aux candidats, aux centres d'examen et aux membres des jurys selon la situation sanitaire territoriale au moment des épreuves.

IV – ORGANISATION DES ÉPREUVES, INTERROGATIONS

Informations importantes :

1-Pour permettre aux candidats de n'être accompagnés que d'un seul modèle, l'épreuve EP2 doit se dérouler avant l'épreuve EP1A.

La possibilité de demander deux modèles à chaque candidat est laissée à chaque académie.

Les candidats peuvent composer la partie écrite sur le plateau technique ou dans une salle contigüe, selon les possibilités de chaque centre d'examen.

Prévoir le temps des corrections des parties écrites de chaque épreuve.

Il est important de respecter le temps imparti à chaque partie des épreuves EP1A et EP2, la partie pratique ne pourra commencer qu'à la fin du temps octroyé à partie écrite).

2- Le support des évaluations étant numérique, il est nécessaire de prévoir un ordinateur (ou tablette) par commission pour chaque épreuve et une imprimante.

Chaque centre d'examen aura préparé les outils avant les trois épreuves pour faciliter les évaluations de chaque commission.



**EP1A A : TECHNIQUES ESTHÉTIQUES DU VISAGE, DES MAINS
ET DES PIEDS**

• **Objectif de l'épreuve**

Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre de techniques esthétiques de soins du visage, des mains et des pieds.

• **Compétences évaluées**

L'épreuve doit évaluer les compétences professionnelles du pôle 1 et les savoirs associés qui leurs sont rattachés.

• **Critères d'évaluation**

PÔLE 1 TECHNIQUES ESTHÉTIQUES DU VISAGE, DES MAINS ET DES PIEDS Soins de beauté et de bien-être	C11	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques
	C12	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des techniques esthétiques de soins du visage, des mains et des pieds
- la maîtrise des techniques de maquillage du visage
- l'aptitude à organiser son poste de travail
- l'aptitude à mobiliser des savoirs associés au pôle 1 dont obligatoirement les savoirs associés S1.1.3 liés à la conduite d'une prestation UV
- l'aptitude à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et à adopter une démarche écocitoyenne

• **Modalités d'évaluation**

A - Ponctuelle : pratique et écrite - durée 2h45 dont 45 minutes pour la partie écrite

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats de :

- mettre en œuvre des techniques esthétiques
- mobiliser les savoirs associés.

La situation professionnelle comporte les attentes de la cliente et la fiche diagnostic esthétique présentant les caractéristiques visuelles et palpatoires de sa peau.

L'épreuve se déroule en deux parties :

1^{ère} partie écrite : 45 minutes – 30 points

Le candidat prend connaissance de la situation professionnelle et détermine le type de peau de la cliente. Il répond au questionnement en mobilisant les savoirs associés.



2^{ème} partie pratique : 2h – 70 points

Le candidat met en œuvre sur son modèle les techniques esthétiques correspondant aux attentes de la cliente de la situation professionnelle :

- les techniques de soins esthétiques du visage au regard du diagnostic posé : 45 points
- les techniques de soins des mains ou des pieds : 10 points
- les techniques de maquillage : 15 points.

Les caractéristiques du modèle :

- Modèle majeur féminin :
 - Visage maquillé : fond de teint, fards à paupières, cosmétiques à cils, rouge à lèvres foncé
 - Sourcils épilés
 - Ongles des mains et des pieds non maquillés
 - Sans faux-cils ou extension de cils, sans maquillage permanent
 - Sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques

Le non-respect de ces caractéristiques entraînera des pénalités. **Si le candidat se présente avec un modèle mineur, il ne peut réaliser l'épreuve et la note 0 est attribuée à l'épreuve.**

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'esthétique cosmétique et d'un professionnel. En cas d'indisponibilité d'un professionnel, la commission peut être composée de deux enseignants d'esthétique cosmétique.

B – Contrôle en Cours de Formation

Le contrôle en cours de formation est organisé en établissement au cours du dernier semestre de la deuxième année par les professeurs responsables des enseignements professionnels.

La situation d'évaluation se déroule dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Les caractéristiques de l'élève-modèle doivent être conformes aux consignes de l'épreuve.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'esthétique cosmétique et d'un professionnel dans la mesure du possible.

L'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel et validé par l'IEEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées.

Les modalités de l'épreuve et le degré d'exigence sont identiques à ceux de l'évaluation ponctuelle. Cette situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.



EP2 : TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES

• **Objectif de l'épreuve**

Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre de techniques esthétiques liées aux phanères.

• **Contenu de l'épreuve**

L'épreuve doit évaluer les compétences professionnelles du pôle 2 et les savoirs associés qui leurs sont rattachés.

PÔLE 2 TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES	C21	Mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères
	C22	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles

• **Critères d'évaluation**

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des techniques esthétiques liées aux phanères
- l'aptitude à organiser son poste de travail
- l'aptitude à mobiliser des savoirs associés au pôle 2
- l'aptitude à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et à adopter une démarche écocitoyenne

• **Modalités d'évaluation**

A - Ponctuelle : pratique et écrite - durée 2h30 dont 30 minutes pour la partie écrite

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats de :

- mettre en œuvre des techniques esthétiques
- mobiliser les savoirs associés-

La situation professionnelle comporte les attentes de la cliente.

L'épreuve se déroule en deux parties :

1^{ère} partie écrite : 30 minutes – 20 points

Le candidat prend connaissance de la situation professionnelle et répond au questionnement en mobilisant les savoirs associés.



2^{ème} partie pratique : 2h – 60 points

Le candidat met en œuvre sur son modèle :

- des techniques d'épilation des sourcils : 10 points
- des techniques d'épilation de deux zones sur le corps (aisselles, demi-jambes, cuisses, avant-bras, maillot) : 30 points
- des techniques sur les ongles : 20 points
 - **soit** un soin esthétique des ongles des mains ou des pieds et un maquillage des ongles avec un vernis classique laqué ou french
 - **soit** un maquillage des ongles avec un vernis semi-permanent

Les caractéristiques du modèle

- modèle majeur féminin :
 - Visage non maquillé
 - Sourcils non épilés, sans maquillage permanent
 - Jambes complètes, avant-bras, aisselles, maillot non épilés (longueur minimum 2 mm)
 - Ongles des mains et des pieds maquillés avec du vernis classique foncé non manucurés (pas de vernis semi-permanent), non rongés
 - Sans prothèse ongulaire (capsules, gels, résines)
 - Sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques

Le non-respect de ces caractéristiques entraînera des pénalités. **Si le candidat se présente avec un modèle mineur, il ne peut réaliser l'épreuve et la note 0 est attribuée à l'épreuve.**

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'esthétique cosmétique et d'un professionnel. En cas d'indisponibilité d'un professionnel, la commission peut être composée de deux enseignants d'esthétique cosmétique.

B – Contrôle en Cours de Formation

Le contrôle en cours de formation est organisé en établissement au cours du dernier semestre de la deuxième année par les professeurs responsables des enseignements professionnels.

La situation d'évaluation se déroule dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Les caractéristiques de l'élève-modèle doivent être conformes aux consignes de l'épreuve.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'esthétique cosmétique et d'un professionnel dans la mesure du possible.

L'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel et validé par l'IEEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées.

Les modalités de l'épreuve et le degré d'exigence sont identiques à ceux de l'évaluation ponctuelle. Cette situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.



**EP3 : CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE :
Relation avec la clientèle et vie de l'institut**

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre des activités du pôle 3.

Contenu de l'épreuve

L'épreuve permet d'évaluer les compétences professionnelles du pôle 3 et les savoirs associés qui lui sont rattachés.

PÔLE 3 CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	C31	Accueillir et prendre en charge la clientèle
	C32	Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques
	C33	Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
	C34	Organiser un planning de rendez-vous
	C35	Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être

• **Critères d'évaluation**

L'épreuve permet d'évaluer :

- l'aptitude à accueillir, prendre en charge la clientèle, conseiller et vendre, mettre en valeur et promouvoir des produits cosmétiques et des prestations esthétiques
- l'aptitude à organiser un planning de rendez-vous et à participer à la vie d'un institut
- l'aptitude à mobiliser des savoirs associés du pôle 3

• **Modalité d'évaluation**

L'évaluation des acquis du candidat s'effectue en deux temps :

- **Première situation** : les compétences C31, C32 et C34 sont évaluées dans le cadre d'une simulation de vente.
- **Seconde situation** : les compétences C33 et C35 sont évaluées à partir de la présentation d'un dossier rédigé et présenté par le candidat. Cette présentation est suivie d'un entretien. Le dossier est envoyé à la date fixée par le Recteur.



A - Ponctuelle : orale - durée 40 minutes

L'épreuve se déroule en deux étapes :

➤ **Situation 1 – 40 points :**

Une simulation d'une vente d'un produit cosmétique ou d'une prestation esthétique dans un espace de vente contextualisé, au cours de laquelle une prise de rendez-vous sera effectuée.

Temps de préparation : 5 minutes

Temps du sketch : 10 minutes

Le jury met le candidat en situation de vente en lui précisant la nature des produits ou des prestations. Au cours du sketch une seule objection sera formulée et une vente additionnelle sera proposée par le candidat.

➤ **Situation 2 – 40 points :**

La présentation du dossier élaboré par le candidat suivi d'un entretien avec le jury.

Temps de présentation du dossier : 10 minutes maximum

Temps de l'entretien : 15 minutes maximum

Le candidat :

- élabore un dossier correspondant aux activités professionnelles réalisées en entreprise (activités professionnelles ou PFMP), liées aux compétences C33 et C35 du pôle 3.

Le dossier est constitué :

- d'une partie de deux pages maximums : présentation d'une ou des entreprises support des PFMP ou de l'expérience professionnelle du candidat (identité, statut et description de l'environnement, typologie de la clientèle, aménagement des locaux, organigramme, présentation des prestations esthétiques),
- d'une partie de trois pages maximums : mise en valeur des produits cosmétiques et/ou des prestations esthétiques : description de techniques de merchandising utilisées dans l'entreprise (vitrine, présentoirs, PLV, aménagement de l'espace vente)
- l'attestation des PFMP ou d'activités professionnelles

Le questionnement du jury s'appuie sur :

- le contenu du dossier lu en amont des épreuves orales
- la présentation du candidat

Le candidat remet son dossier complet (document authentique) à la date fixée par le recteur d'académie.

Le candidat présent à l'épreuve qui n'a pas remis son dossier complet à la date fixée par le Recteur n'est pas interrogé, est reçu par le chef de centre et se voit attribuer la note de 0 à l'épreuve.

La commission d'évaluation est composée d'un professionnel (dans la mesure du possible ou un enseignant d'esthétique cosmétique) et d'enseignants (esthétique cosmétique ou vente).

B – Contrôle en Cours de Formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation organisée en établissement, au cours du dernier semestre de la deuxième année formation, par les professeurs responsables des enseignements professionnels. La commission d'évaluation est composée d'un professionnel (dans la mesure du possible ou d'un enseignant esthétique cosmétique) et d'enseignants vente ou esthétique cosmétique.



L'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel et validé par l'IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées.

Les modalités de l'épreuve et le degré d'exigence sont identiques à ceux de l'évaluation ponctuelle. Cette situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.

Le candidat remet son dossier complet (document authentique) à la date fixée par les enseignants et validée par le chef d'établissement.

Le candidat présent à l'épreuve qui n'a pas remis son dossier complet à la date fixée n'est pas interrogé, est reçu par le Directeur délégué aux formations (DDF) et/ou l'enseignant et se voit attribuer la note de 0 à l'épreuve.

V - CORRECTIONS - JURY

Les corrections des épreuves écrites et pratiques seront organisées à l'initiative des autorités académiques responsables.

Des aides à l'évaluation par compétence sont jointes aux grilles numériques.

Les éléments de correction des parties pratiques EP1A et EP2 sont proposées avec les banques de sujets.

Les notes sont attribuées à chaque candidat à la fin chaque épreuve.

Chaque académie organisatrice (académie « autonome » ou « pilote ») a la charge de convoquer les membres des commissions de correction et d'interrogation ainsi que les membres du jury de délibération et supporte la totalité des frais afférents. Le jury est composé dans les conditions fixées à l'article D.337-23 du Code de l'éducation.

Les grilles numérisées sont à installer sur les postes numériques dédiés à chaque commission ; pour chaque épreuve, une procédure est fournie.

VI – RECOURS A L'ACADEMIE PILOTE EN COURS DE SESSION


Le rôle de l'académie pilote se limite à la production de la banque de sujets de la session.

Lorsque la session d'examen a débuté, il ne doit être fait appel à l'académie pilote que pour les questions importantes liées à la mise en œuvre des préparations des sujets.

Des solutions à des difficultés mineures pourront être recherchées dans les centres d'examens, en sollicitant le cas échéant l'IEN responsable de votre académie.

Je vous remercie d'assurer la diffusion de la présente circulaire auprès de tous les établissements de formation préparant au CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie et les Inspecteurs de l'Education Nationale concernés.

Pour la Rectrice et par délégation
Pour le Secrétaire Général et par délégation
La Cheffe de la Division des Examens et Concours



Catherine AMADEI

Pièces jointes :

- Annexe 1 : calendrier des épreuves
- Annexe 2 : consignes candidats EP1A
- Annexe 3 : consignes centres EP1A
- Annexe 4 : consignes candidats EP2
- Annexe 5 : consignes centres EP2
- Annexe 6 : consignes centres EP3
- Annexe 7 : Budget prévisionnel examen CAP ponctuel

Session juin 2022

CALENDRIER DES EPREUVES
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ESTHÉTIQUE - COSMÉTIQUE - PARFUMERIE

Métropole - Réunion - Mayotte

Dates	Horaires / Durée	Epreuves	Nature
Jeudi 2 juin 2022	10h00 à 12h00	EG1 A - Partie Français	écrite
	14h00 à 15h00	EG4 - Prévention Santé Environnement	écrite
	16h00 à 17h30	EG2 - Mathématiques - Physique- chimie	écrite
Vendredi 3 juin 2022	14h00 à 15h00	EG5 LV – Langue vivante obligatoire	écrite
Vendredi 3 juin 2022	16h00 à 17h30	<u>Epreuve facultative</u> – Arts appliqués et cultures artistiques	écrite et pratique
A l'initiative de chaque académie	Durée : 2h45	EP1 A - Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	pratique et écrite
	Durée : 10 minutes	EP1 B – Chef d'œuvre	orale
	Durée : 2h30	EP2 – Techniques esthétiques liées aux phanères	pratique et écrite
	Durée : 40 minutes	EP3 – Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut	orale
A l'initiative de chaque académie	Durée : 15 minutes	EG1 C - Partie Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	orale
	Durée : 10 minutes	EG1 B – Partie français	orale
		EG3 - E.P.S.	
A l'initiative de chaque académie à partir du 25 avril 2022	Durée : 6 minutes	EG5 LV - Langue vivante obligatoire	orale



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SESSION 2022

C.A.P. ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

CONSIGNES AUX CANDIDATS

(Avec consignes sanitaires liées à la COVID 19)

EP1 A : Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds

Respect des heures de convocations

Chaque candidat reçoit une convocation indiquant les horaires de l'épreuve et l'heure auquel il est attendu au centre d'examen (les retards doivent être recevables et argumentés, selon les consignes de chaque académie). **Le temps d'installation et de rangement du poste de travail n'est pas inclus dans le temps de l'épreuve, il est donc important de respecter l'heure consignée d'arrivée notifiée sur la convocation.**

Les candidats ne se présentant pas à l'épreuve, sans aucun motif recevable, sont définitivement-déclarés « absents » et ne pourront pas valider l'examen.

Chaque candidat se munit de sa convocation et d'une pièce d'identité.

Respect des conditions de bon déroulement de l'épreuve

Chaque candidat **se présente à l'épreuve accompagné d'un modèle féminin âgé de minimum 18 ans. Caractéristiques du modèle (cf. définition de l'épreuve) :**

- Visage maquillé : fond de teint, fards à paupières, cosmétiques à cils, rouge à lèvres foncé
- Sourcils épilés
- Ongles des mains et des pieds non maquillés
- Sans faux-cils ou extension de cils, sans maquillage permanent
- Sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques

Le non-respect de ces caractéristiques entraînera des pénalités. Si le candidat se présente sans modèle ou avec un modèle mineur ou un modèle masculin, il ne peut réaliser l'épreuve et la note 0 est attribuée à l'épreuve.

Assurances

Il est signalé que les candidats scolaires sont couverts en cas d'accident survenant pendant les épreuves. **Par contre**, les candidats non scolaires doivent contracter une assurance pour la durée des épreuves. **Tous les candidats** doivent assurer leur modèle afin de les garantir des accidents qui pourraient leur survenir lors des épreuves.

Matériels à fournir par chaque candidat

Chaque candidat se présente à l'épreuve avec les matériels et produits nécessaires à l'épreuve et les équipements requis par la situation sanitaire due à la COVID 19 : masque, gants à usage unique, lunettes de protection ou visièrre et gel hydroalcoolique.

- 1- Matériel pour la partie écrite : stylos, crayon à papier, gomme, effaceur/correcteur blanc, règle
- 2- Matériel pour la partie pratique (cf. tableau joint)

EP1 A MATERIEL ET MATIERE D'ŒUVRE CANDIDAT

	PRODUITS (Fiches produits ou emballages obligatoires)	MATERIELS/ INSTRUMENTS	CONSOMMABLES
COMMUN AUX SOINS ESTHETIQUES	- Spray antiseptique	<ul style="list-style-type: none"> - Linge : * Tenue professionnelle de préférence anonyme * Serviettes éponges (2 essuie-mains, 1 grande serviette, 3 serviettes de taille moyenne) * Paréo * Bandeau * Tapis de sol * Chaussons - Coupelles - Spatules - Paire de ciseaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Mouchoirs papier - Cotons jetables ou lavables - Lingettes ou produits désinfectants aseptisants - Charlotte
SOINS ESTHETIQUE VISAGE	Produits tous types de peaux : - démaquillants, nettoyage visage/yeux - lotions - gommages : chimique-mécanique - crème ou huile de modelage - masque : crème, gel terreux, yeux - ampoule, sérum - crème de soins visage/ yeux	<ul style="list-style-type: none"> - Spatules à prélèvement - Bâtonnets de bois - Eponges à démaquiller - Eponges végétales - Pinceau masque - Petite bassine 	Et/ou lingettes / éponges jetables
MAQUILLAGE VISAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Bases de maquillage - Correcteurs - Fonds de teint - Poudres - Fards à paupières / blush - Palette de rouges à lèvres - Gloss - Crayons lèvres - Mascara - Eye-liner - Crayons yeux - Crayons ou autre produit sourcils <p>Pour tous les produits de maquillage, les palettes de couleurs doivent permettre de répondre aux situations les plus courantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pinceaux pour la réalisation des techniques de maquillage - Houppette coton - Éponge à maquillage - Taille-crayon 	

SOINS ESTHETIQUE DES MAINS ET DES PIEDS	Pour les mains et pour les pieds : - désinfectant, nettoyant - gommage - masque - huile ou crème de modelage	- Pinceau pour masque - Eponges ou gants ou lingettes pour rincer gommage ou masque	
--	--	---	--



**C.A.P.
ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE**

CONSIGNES AUX CENTRES D'EXAMENS

(Avec consignes sanitaires liées à la COVID 19)

EP1 A : Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds

Matériels et produits à prévoir pour 6 candidats :

PRODUITS	APPAREILS et ACCESSOIRES	CONSOMMABLES	
- Produits désinfectants, solution hydro alcoolique - Produits : appareils US - Produits : appareils ionophorèse et pour désincrustation Les candidats doivent apporter leurs produits cosmétiques. Les centres pourront néanmoins prévoir un kit de produits en dépannage.	3 ou 4 vaporisateurs avec production d'ozone <i>L'utilisation sera possible selon l'évolution des consignes liées à la COVID 19</i>	Eau déminéralisée	
	3 appareils à électrodes Mac Intyre + électrodes : champignon violet, champignon ou rouleau néon et saturatrice	Draps d'examen	
	3 appareils à dépresso-aspiration + ventouses anti rides, sébum, comédons		
	3 appareils rotatifs + brosses		
	3 appareils à ultrasons (sondes US)		A prévoir dépannage : mouchoirs, coton.
	3 appareils à ionophorèse + électrodes active et passive		
	3 appareils de désincrustation		
	3 lampes loupes		
	6 bassines pour les pieds		
	Kit de petits matériels en dépannage		

Tous les appareils sont en état de marche, accompagnés des fiches techniques. La sécurité des branchements électriques est assurée.

Prévoir une trousse de premiers secours sur chaque plateau technique.

Prévoir des équipements de protection requis par la situation sanitaire liée à la COVID 19 : masque, gants à usage unique, lunettes de protection ou visière et gel hydro alcoolique

Prévoir le support numérique préparé pour les évaluations à disposition par jury.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SESSION 2022

C.A.P. ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

CONSIGNES AUX CANDIDATS

(Avec consignes sanitaires liées à la COVID 19)

EP2 : Techniques esthétiques liées aux phanères

Respect des heures de convocations

Chaque candidat reçoit une convocation indiquant les horaires de l'épreuve et l'heure auquel il est attendu au centre d'examen (les retards doivent être recevables et argumentés, selon les consignes de chaque académie). **Le temps d'installation et de rangement du poste de travail n'est pas inclus dans le temps de l'épreuve, il est donc important de respecter l'heure consignée d'arrivée notifiée sur la convocation.**

Les candidats ne se présentant pas à l'épreuve, sans aucun motif recevable, sont déclarés définitivement « absents » et ne pourront pas valider l'examen.

Chaque candidat se munit de sa convocation et d'une pièce d'identité.

Respect des conditions de bon déroulement de l'épreuve

Chaque candidat **se présente à l'épreuve accompagné d'un modèle féminin âgé de minimum 18 ans. Caractéristiques du modèle (cf. définition de l'épreuve) :**

- Visage non maquillé
- Sourcils non épilés, sans maquillage permanent
- Jambes complètes, avant-bras, aisselles, maillot non épilés (longueur minimum 2 mm)
- Ongles des mains et des pieds maquillés avec du vernis classique foncé non manucurés (pas de vernis semi-permanent), non rongés
- Sans prothèse ongulaire (capsules, gels, résines)
- Sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques

Le non-respect de ces caractéristiques entraînera des pénalités. Si le candidat se présente sans modèle ou avec un modèle mineur ou masculin, il ne peut réaliser l'épreuve et la note 0 est attribuée à l'épreuve.

Assurance

Il est signalé que les candidats scolaires sont couverts en cas d'accident survenant pendant les épreuves. **Par contre**, les candidats non scolaires doivent contracter une assurance pour la durée des épreuves. **Tous les candidats** doivent assurer leur modèle afin de les garantir des accidents qui pourraient leur survenir lors des épreuves.

Matériels à fournir par chaque candidat

Chaque candidat se présente à l'épreuve avec les matériels et produits nécessaires à l'épreuve et les équipements requis par la situation sanitaire due à la COVID 19 : masque, gants à usage unique, lunettes de protection ou visièrre et gel hydroalcoolique.

- 1- Matériel pour la partie écrite : stylos, crayon à papier, gomme, effaceur/correcteur blanc, règle
- 2- Matériel pour la partie pratique (cf. tableau joint)

EP2 MATERIELS ET MATIERE D'ŒUVRE CANDIDAT			
	PRODUITS (Fiches produits ou emballages obligatoires)	MATERIELS/ INSTRUMENTS	CONSOMMABLES
COMMUN AUX SOINS ESTHETIQUES	<ul style="list-style-type: none">- Spray antiseptique- Désinfectant	<ul style="list-style-type: none">- Linge :<ul style="list-style-type: none">* Tenue professionnelle de préférence anonyme* Serviettes éponges (2 essuie-mains, 1 grande serviette, 3 serviettes de taille moyenne)* Paréo* Tapis de sol* Chaussons- Coupelles- Spatules- Paire de ciseaux	<ul style="list-style-type: none">- Mouchoirs papier- Cotons jetables ou lavables- Lingettes ou produits désinfectants aseptisants
EPIILATIONS		<ul style="list-style-type: none">- Spatule métallique- Pince à épiler- Goupillon ou brosse à sourcils	
SOIN ET MAQUILLAGE DES ONGLES DES MAINS et DES PIEDS	<ul style="list-style-type: none">- Dissolvant- Huile cuticules- Eau émolliente- Base- Vernis à ongles classique : laqué et french- Vernis semi-permanent, cleaner, primer, remover, top coat Les couleurs des vernis doivent permettre de répondre aux situations les plus courantes.	<ul style="list-style-type: none">- Bol de manucurie- Pince à ongles- Limes à ongles- Pince à envies- Polissoir- Coussin repose mains- Bâtonnets de bois- Pierre ponce ou râpe- Repousse cuticules- Pied de biche - Lampe LED ou UV personnelle si possible	



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SESSION 2022

**C.A.P.
ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE**

CONSIGNES AUX CENTRES D'EXAMENS

(Avec consignes sanitaires liées à la COVID 19)

EP2 : Techniques esthétiques liées aux phanères

Matériels et produits à prévoir pour 6 candidats :

PRODUITS	APPAREILS et ACCESSOIRES	CONSOMMABLES
<ul style="list-style-type: none"> - Produits désinfectants, solution hydro alcoolique. - Cires jetables avec ou sans bandes - Produits pré et post épilatoire - Talc - Produit pour l'entretien des appareils à cire 	3 appareils à cire jetable avec bandes	Bandes non tissées Collettertes Drap d'examen Gants jetables Spatules jetables GM et PM A prévoir dépannage : mouchoirs, coton.
	3 appareils à cire jetable sans bande	
	2 lampes loupes	
	6 bassines pour les pieds	
	6 lampes UV ou LED	
	Kit de petits matériels en dépannage	
<p>Les candidats doivent apporter leurs produits cosmétiques de maquillage et de soins des ongles. Les centres pourront néanmoins prévoir un kit de produits en dépannage.</p>		

Tous les appareils sont en état de marche, accompagnés des fiches techniques. La sécurité des branchements électriques est assurée.

Prévoir une trousse de premiers secours sur chaque plateau technique.

Prévoir des équipements de protection requis par la situation sanitaire liée à la COVID 19 : masque, gants à usage unique, lunettes de protection ou visière et gel hydro alcoolique.

Prévoir le support numérique préparé pour les évaluations à disposition par jury.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SESSION 2022

**CAP
Esthétique Cosmétique Parfumerie**

CONSIGNES AUX CENTRES

**EP3 : CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE :
Relation avec la clientèle et vie de l'institut**

Prise en compte des adaptations des PFMP en vigueur pour la session 2022

Respect des heures de convocations

Chaque candidat reçoit une convocation indiquant les horaires de l'épreuve et l'heure auquel il est attendu au centre d'examen (les retards doivent être recevables et argumentés, selon les consignes de chaque académie).

Les candidats ne se présentant pas à l'épreuve sans aucun motif recevable, sont définitivement déclarés « absents » et ne pourront pas valider l'examen.

Chaque candidat se munit de sa convocation et d'une pièce d'identité.

Respect des conditions de bon déroulement de l'épreuve

- Afin que l'épreuve se déroule dans les meilleures conditions possibles pour le candidat, il est préconisé de commencer le déroulement de l'épreuve par la prestation de vente, suivie de l'entretien.
- Les candidats individuels (candidat libre, majeur) n'ont pas à justifier de périodes en entreprises ou d'expériences professionnelles. Le statut des candidats est indiqué sur la convocation.
- Pour les autres candidats, les anomalies de durée constatées (PFMP partiellement réalisées) sont à faire apparaître sur la grille, le candidat passe l'épreuve. **En cas d'absence des attestations de formation en entreprise ou d'expérience professionnelle** (PFMP non réalisées) : le jury reçoit le candidat (sans l'interroger), fait mention dans la case « observation » de la grille de notation du candidat « **pas d'attestation de formation en entreprise ou de justification d'expérience professionnelle, la note de 0 est attribuée à l'épreuve** » et fait signer le candidat.
- Si le candidat ne présente pas de dossier (pas de tolérance pour les candidats qui présentent un dossier le jour de l'épreuve) le jury reçoit le candidat : la définition de l'épreuve est relue, il n'y a pas d'interrogation ; le jury fait mention dans la case « observation » de la grille de notation du candidat « **pas de dossier présenté ou présenté le jour même, la note de 0 est attribuée à l'épreuve** » et fait signer le candidat (le dossier doit être adressé au centre d'examen à la date fixée par le recteur, date notée sur les convocations).
- Rappel sur le déroulement de l'épreuve en deux étapes :
 - **Situation 1** : une simulation d'une vente d'un produit cosmétique ou d'une prestation esthétique dans un espace de vente contextualisé, au cours de laquelle une prise

de rendez-vous sera effectuée. Le jury met le candidat en situation de vente en lui précisant la nature des produits ou des prestations. Au cours du sketch une seule objection sera formulée et une vente additionnelle sera proposée par le candidat.

- **Situation 2** : la présentation du dossier (5 pages maximum) élaboré par le candidat suivi d'un entretien avec le jury. Le questionnement du jury s'appuie sur le contenu du dossier (lu en amont des épreuves orales) et la présentation du candidat.

ANNEXE 7

Budget prévisionnel examen ponctuel CAP Esthétique - Cosmétique - Parfumerie

	Conditionnement	Besoins	Prix d'achat HT	Prix pour 6 candidates HT
EP1 A				
Solution désinfectante	1L	10%	12,50 €	1,25 €
Gel hydroalcoolique	500mL	10%	8,00 €	0,80 €
Eau déminéralisée	5L	30%	2,00 €	0,20 €
Compressees de gaze	X100	6%	20,00 €	1,20 €
TOTAL HT EP1 A				3,45 €
TOTAL TTC EP1 A				4,14 €

EP2				
Solution désinfectante	1L	10%	12,50 €	1,25 €
Gel hydroalcoolique	500mL	10%	8,00 €	0,80 €
Cire jetable sans bandes	800g	50%	16,00 €	8,00 €
Cire jetable avec bandes	800g	50%	12,00 €	6,00 €
Cire visage	400g	20%	9,00 €	1,80 €
Solvant	1L	10%	12,00 €	1,20 €
Talc	300g	10%	5,00 €	0,50 €
Lotion pré-épilatoire	1L	20%	16,00 €	3,20 €
Huile post épilatoire	1L	20%	15,00 €	3,00 €
Spatules jetables	x100	25%	2,70 €	0,70 €
Bandes non tissées	X250	30%	5,00 €	1,50 €
Drap d'examen	1 rouleau	20%	8,00 €	1,60 €
Gants jetables	X100 paires	25%	14,80 €	3,70 €
Collerettes	X100	7%	9,00 €	0,63 €
TOTAL HT EP2				33,88 €
TOTAL TTC EP2				40,65 €

